



Séance du 18 février 2019

Direction Générale

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

- DCM-2019-001 Approuvé le projet de statuts d'ECLA applicables au 1er janvier 2019 prenant en compte les changements intervenus en cours d'année notamment la gestion des Eaux Pluviales Urbaines, la modification de la compétence Petit Patrimoine Bâti et l'adhésion de la Commune de Baume-les-Messieurs.
- DCM-2019-002 Pris acte de la nécessaire recomposition du Conseil Communautaire, basée sur un accord local à 64 conseillers communautaires, à la suite de l'adhésion de la Commune de Baume-les-Messieurs à ECLA au 1er janvier 2019.
- DCM-2019-003 Octroyé la garantie de la Ville aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale pour l'année 2019.
- DCM-2019-004 Accordé la garantie de la Ville au prêt contracté par l'OPH d'un montant de 6 723 200 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 66 logements et 66 places/lits situés rue Pierre Mendès France.
- DCM-2019-005 Décidé la création des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) communes aux agents contractuels de la Ville et du CCAS pour chaque catégorie statutaire en préservant le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de chaque collectivité.
- DCM-2019-006 Décidé le versement d'une subvention complémentaire de 1 000 € à l'Association Côté Cour pour l'organisation d'un spectacle Jeune Public à l'Espace Mouillères-Marjorie.
- DCM-2019-007 Décidé de verser une avance de 10 000 € à l'Association Espace Scénique pour le financement de la manifestation Lons Street Culture #2 qui se déroulera les 1er et 02 juin 2019 au Centre Ville et sur le quartier de la Marjorie.
- DCM-2019-008 Décidé de rembourser à l'Association Maison Commune la somme de 3 258,67 € perçue par la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du lieu d'Accueil Enfants Parents géré directement par l'association et pour le remboursement des salaires de la personne recrutée directement par l'association pour la direction de l'accueil loisirs.

- DCM-2019-009 Pris acte de la liste des marchés publics de travaux, de fournitures et de services conclus à partir de 20 000 € HT au cours de l'année 2018.
- DCM-2019-010 Approuvé le bilan des acquisitions, cessions et échanges réalisés sur le territoire de la Ville au cours de l'année 2018.
- DCM-2019-011 Approuvé le programme de travaux d'effacement urbain des réseaux aériens rue des Mouillères et rue des Lilas ainsi que la mise en souterrain des lignes de communication électroniques en lien avec les différents partenaires et approuvé les termes de la convention à intervenir avec le SIDEC désigné comme maître d'ouvrage unique de l'opération.
- DCM-2019-012 Autorisé la mise en oeuvre du droit de préemption et de priorité ouvert à la Ville pour l'acquisition des parcelles sises AC 284, 285, 286 et 287 rue des Lilas sur lesquelles sont édifiés 4 garages appartenant à Monsieur VANDELLE et Madame CLERVAL au prix de 30 000 €.
- DCM-2019-013 Autorisé la mise en oeuvre du droit de préemption et de priorité ouvert à la Ville pour l'acquisition de la parcelle sise AC 281 rue des Lilas sur laquelle est édifié un garage appartenant à Monsieur PASSANI au prix de 6 500 €.
- DCM-2019-014 Autorisé ENEDIS à installer un transformateur sur un terrain d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> situé Stade Dumas et approuvé les conventions à intervenir dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.
- DCM-2019-015 Approuvé la convention à intervenir avec le Syndicat des Eaux du Revermont pour le contrôle des poteaux incendie dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.
- DCM-2019-016 Décidé la cession de la parcelle cadastrée section AL 49 située 155 route de Besançon à Monsieur ABOURRIG au prix de 22 000 € en vue de la réhabilitation de l'immeuble en logements.
- DCM-2019-017 Fixé les tarifs à appliquer en 2020 au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) tenant compte de l'indexation annuelle automatique de l'ensemble des tarifs sur l'inflation, soit une augmentation de 1,6%.
- DCM-2019-018 Relancé la démarche initiée dans le cadre du Plan de Déplacement Inter-Etablissements (PDIE) avec ECLA et les partenaires initiaux selon les axes suivant, promotion du covoiturage et des déplacements doux, télétravail et visioconférence, et communication en relation avec les actions proposées et approuvé la convention à intervenir avec l'ensemble des partenaires.
- DCM-2019-019 Approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour les travaux en Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation à réaliser dans le cadre des travaux de construction de la Maison de Santé, des locaux d'activités et des logements à la suite de la liquidation judiciaire de la société Nouveau attributaire du marché initial.
- DCM-2019-020 Décidé le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la Batterie Fanfare Municipale pour l'organisation d'un concert le 17 mai 2019.

- DCM-2019-021 Accepté le dépôt de mobilier archéologique provenant de Salins-les-Bains en vue de son affectation à l'inventaire des dépôts du Musée d'Archéologie dont la valeur est fixée à 16 126 €.
- DCM-2019-022 Accepté le don d'un ensemble d'objets archéologiques provenant de Pretin en vue de son affectation aux collections publiques du Musée d'Archéologie dont la valeur est fixée à 2 450 €.
- DCM-2019-023 Décidé de réaffecter les crédits initialement prévus sur l'Hôtel de Balay aux investissements des Musées pour la restauration et l'acquisition d'objets et sollicité les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de mobiliers archéologiques et des Beaux-Arts ainsi que pour le service des publics.
- DCM-2019-024 Décidé de verser une subvention de 600 € prévue initialement à l'EPLFPA à l'Association Fassokan chargée du projet « cuisine et partage ».
- DCM-2019-025 Décidé de créer un emploi d'adjoint administratif dans le cadre de l'organisation des services, de la gestion des carrières des agents et de l'adaptation nécessaire aux mouvements de personnel.

Lons-le-Saunier, le 19 février 2019

Le Maire,



Jacques PÉLISSARD